

ARRETE DE CIRCULATION TEMPORAIRE PLACE DES ARENES EN AGGLOMÉRATION

N° 2024-23PM

Le Maire de la Commune de Saint Geours de Marenne,

- **Vu** les articles L.2211.1 et L 2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code de la Route,
- **Vu** la demande de l'entreprise CASTILLON TP, en charge des travaux d'aménagement de parkings paysagers, place des Arènes, en agglomération sur la commune de SAINT GEOURS DE MAREMNE,
- **Vu** l'avis favorable du Service Gestion Voirie de MACS n°2023-T-SGM-942.
- **Considérant** qu'il convient pour cette exécution de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires à la circulation sur les voies de ladite commune,

ARRETE

- ARTICLE 1 :** L'entreprise CASTILLON TP est autorisée à effectuer des travaux d'aménagement de parkings paysagers, place des Arènes, en agglomération sur la commune de SAINT GEOURS DE MAREMNE, du 01/03/2024 au 31/05/2024 inclus.
- ARTICLE 2 :** Durant les travaux, le stationnement des véhicules légers et des poids lourds sera interdit sur l'emprise du chantier et déclaré gênant du 1^{er} mars au 31 mai 2024 inclus, avec une mise en fourrière immédiate des véhicules gênants.
- ARTICLE 3 :** Les contraventions au présent arrêté seront constatées par un procès-verbal transmis aux tribunaux compétents.
- ARTICLE 4 :** L'entreprise CASTILLON TP est chargée d'informer les usagers et de mettre en place la signalétique adaptée.
La fourniture et la mise en place des dispositifs nécessaires à la signalisation, seront assurées par l'entreprise CASTILLON TP.
- ARTICLE 5 :** L'arrêt de Bus situé route de Bordeaux sera toujours desservi.
- ARTICLE 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution, à :
- Mr le Commandant de la Brigade Locale de Gendarmerie de Saint Vincent de Tyrosse,
 - Mr le Responsable des Services Techniques,
 - Service Gestion Voirie de MACS,
 - CASTILLON TP, 50 rue Pascal Lafitte, 40100 DAX,
 - Service Transports et Mobilité MACS
 - SITCOM, 62 Chemin du Bayonnais, 40230 Bénésse-Marenne

Fait à Saint Geours de Marenne, le 27 février 2024

**Le Maire,
Mathieu DIRIBERRY,**

